

LA MEDIATION DE CONSOMMATION

Après avoir saisi le service (après-vente, après-voyage...) et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : <https://www.mtv.travel>